



**Nom de la compétition : Régate de la Saint Jean**

**Dates complètes : 26 Juin 2022**

**Lieu : Base des Étangs SAÏX 81710**

**Autorité Organisatrice : Voile-Handi-Valide**

**Grade : 5B**

## **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2.** les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3.** les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4.** En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

## **2. PUBLICITE**

La carte publicité délivrée par la FFV est obligatoire, de plus en application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1.** La régata est ouverte aux bateaux suivants :

INQ  
MINIJ  
IND  
OPTI

- 3.2.** Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :  
- leur **licence FFVoile/ FFH en cours de validité** portant le **cachet médical** et accompagnée d'une **autorisation parentale** pour les mineurs

- 3.3.** Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur **licence FFVoile/ FFH en cours de validité** portant le **cachet médical** et accompagnée d'une **autorisation parentale** pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

## 4. DROITS A PAYER

### 4.0 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra reporter ou annuler l'épreuve.

#### **Prise en compte du Risque Covid19 :**

En s'inscrivant à la régata de la rentrée tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

## 5. PROGRAMME

### 5.1. Confirmation d'inscription :

Mail : [timifa2@sfr.fr](mailto:timifa2@sfr.fr)

### 5.2. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Classe</i>	<i>Classe</i>	<i>Classe</i>	<i>Courses du jour</i>
26 juin 2022	MINIJ	INQ	IND / OPTI	Courses à suivre

### 5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 11h.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

L'Avis de Course, les Instructions de Course et les Annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## **7. LES PARCOURS**

Le parcours à effectuer sera de type construit.

## **8. CLASSEMENT**

**8.1.** Le nombre de courses devant être validées pour valider la régata est de : **1**

- a) Lorsque une à trois courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores.
- b) Lorsque quatre à sept courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores en retirant son plus mauvais score.
- c) Lorsque huit courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores en retirant ses deux plus mauvais scores.

## **9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio, ni recevoir de communications radio, pendant qu'il est en course.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **10. PRIX**

**NON**

## **RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **11. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
Jean-Paul SOULA

Tél : 06 44 95 78 31

mail : [jean-paul.soula@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.soula@wanadoo.fr)